

Règlement du concours

« Les plus belles tables de Noël de GERSTHEIM »

23 & 24 novembre 2024



Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de GERSTHEIM et le comité des fêtes organisent un concours intitulé « Les plus belles tables de Noël de Gerstheim »

Article 2 : Objet du concours

Ce concours innovant basé essentiellement sur la qualité de créativité éco-responsable, ne doit pas engendrer de surenchère par l'achat de décorations et/ou d'illuminations.

Il doit laisser place à l'imagination, la créativité, l'originalité, par la diversité des matériaux naturels, recyclés et/ou récupérés. L'utilisation avec parcimonie de décorations lumineuses peu énergivores est préconisée et souhaitée afin de ne pas générer une surconsommation d'énergie.

Il a pour objet de valoriser les décorations de table de Noël réalisé par les candidats participants au concours.

Le comité des fêtes met à disposition deux tables rectangulaires de la salle des fêtes (dimension d'une table : 180 x 80) et 8 chaises par participants. Chaque participant est libre de mettre les tables en long ou en îlot, de n'en utiliser qu'une seule, ou d'utiliser sa propre table.

A chaque participant de dresser la table avec sa nappe, ses serviettes, sa vaisselle et sa décoration. La table dressée devra permettre au minimum à 6 personnes de s'y attabler.

La mise en place aura lieu de 9h à 12h le samedi 23 novembre 2024.

Article 3 : Conditions de participation

La participation est gratuite, selon le nombre de place disponible.

Les participants acceptent que les photos de leurs tables décorées soient réalisées et utilisées dans les supports de communications de la commune et du comité des fêtes.

Le concours est ouvert aux particuliers, associations, entreprises et commerces.

Les personnes désirant participer au concours doivent retourner le coupon d'inscription ci-dessous

- soit en le déposant à la mairie – 1 rue Reuchlin 67150 GERSTHEIM
- soit en l'envoyant par mail à l'adresse suivante :
comite.des.fetes.de.gerstheim@gmail.com

Aucune rémunération par les participants ne pourra être exigée ni envers les organisateurs, ni envers le public.

Article 4 : Date du concours

Les tables décorées seront visibles par le public lors du « Village de Noël le 23 Novembre 2024 de 15h à 20h et le dimanche 24 Novembre de 14h à 17h lors de la fête de la paroisse Protestante.

Article 5 : Jury

Les visiteurs voteront pour la plus belle table.
Chaque visiteur se verra remettre un bulletin de participation.

Article 6 : Responsabilité et sécurité

Le comité des fêtes mettra en place des potelets avec des cordes pour limiter l'accès aux tables décorées, ainsi qu'une surveillance durant les heures d'ouverture au public.

Malgré les dispositifs mis en place, le comité des fêtes et la commune ne pourront être tenus pour responsable si des objets venaient à être détériorés ou à disparaître. L'utilisation de guirlandes électriques à brancher sur secteur n'est pas autorisée. L'utilisation de guirlande à piles est autorisée. Les bougies ne seront pas allumées.

Article 7 : Droit à l'image

Le fait de participer au concours implique, le consentement et l'autorisation, donnés aux organisateurs de photographier les illuminations et décorations, d'utiliser les photos gratuitement et sur tous supports et à leur volonté, dans des documents audiovisuels, graphiques et autres outils de communication.

Article 8 : Attribution et remise de prix

Les résultats seront communiqués dans le Gerstheim info de décembre 2024.
Les trois premiers seront récompensés par des bons d'achat allant de 30 à 50 €.

Article 9 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du règlement.

Article 10 : Rangement

Les participants pourront récupérer leurs décorations :
Le dimanche 24 novembre de 17h à 18h30

Les participants s'engagent à ranger les tables et à laisser les emplacements propres de tout déchets.



BULLETIN D'INSCRIPTION

« Les plus belles tables de Noël de GERSTHEIM »

édition 2024

A retourner en mairie avant le 22 novembre 2024

Je soussigné (Nom et Prénom) :

Adresse postale :

.....

Numéro de téléphone :

Adresse mail (obligatoire pour recevoir la confirmation d'inscription et les informations pour la mise en place) :

Déclare avoir pris connaissance du règlement et souhaite participer au concours intitulé « Les plus belles tables de Noël de GERSTHEIM »

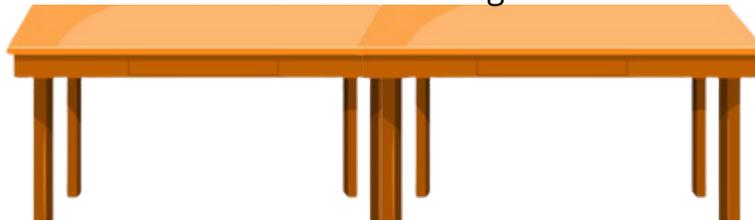
Disposition des tables : (entourer votre choix retenu)

photo non contractuelle

2 tables côte à côte



2 tables en long



1 table



Table fournie par le participant

Dimension :

GERSTHEIM, le

Signature :

